



Extrait du re

Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le
ID : 064-216401471-20250827-27082025DCM03-DE

Du Conseil Municipal

Séance du 27 août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 5

Convocation adressée le 22/08/2025
Affichée le 22/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois d'août à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Vanessa BEAU, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikaël DACHARY, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Fabienne ETCHEGARAY, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Jorge RAMIREZ, Christophe SAINT-PIERRE, Fabienne SALLABERRY, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents ou excusés : Marie DASSÉ (procuration à Carole DAVID), Maria JULLIAN (procuration à E. HIRIART-URRUTY), Sébastien LASSEGUETTE (procuration à D. LARREGUY), Pierre OLÇOMENDY (procuration à A. ITHURBIDE), Véronique SANCHEZ (procuration à Fabienne ETCHEGARAY)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Patricia LARRONDE

DCM 03 : Programme « Rénovation EP (SDEPA) – Rénovation 2025

Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°24REP068

M. Alain ÇUBURU Adjoint à la voirie – réseaux informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : Rénovation de l'éclairage public lié (lié au 1SEF077)

M. Le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'Entreprise SOCAELEC.

M. Alain ÇUBURU précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Rénovation EP (SDEPA) – Rénovation 2025 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de M. Alain ÇUBURU et après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charger le TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de l'exécution des travaux
- **APPROUVE** le montant des travaux et de dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

• Montant des travaux TTC	37 573.27 €
• Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 757.33 €
• Frais de gestion du TE 64	1 878.66 €
TOTAL	43 209.26 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l’opération se décom	
• Participation Syndicat	6 000.00 €
• F C T V A (à récupérer par TE 64)	6 779.87 €
• Participation de la commune aux travaux à financer sur (emprunt)	28 550.73 €
• Participation de la commune aux frais de gestion (fonds libres)	1 878.66 €
TOTAL	43 209.26 €

La délibération n°2024-28 fixe les conditions de recours à l’emprunt des communes souhaitant financer la part communale aux travaux (hors frais de gestion) sur emprunt contracté par TE 64. Ainsi, un seuil minimum est déterminé en fonction du nombre d’habitants de la commune. Le tableau suivant est désormais applicable :

Population commune	Seuil minimum de recours à l’emprunt
Supérieure ou égale à 2 000 habitants	10 000 €
Entre 1 000 et 1 999 habitants	5 000 €
Inférieure ou égale à 999 habitants	2 500 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus si la commune finance sa participation aux travaux sur « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
 Pascal JOCOU